

DIRECTION TECHNIQUE  
DEPARTEMENT DES OUVRAGES D'ART (IG.OA)  
122, RUE DES POISSONNIERS  
75876 PARIS CEDEX 18  
(CRT :PARIS-NORD)



Affaire suivie par M. JERRAM

☎ : 01 55 31 17 45  
☎ : 01 55 31 17 16  
mél : marc.jerram@sncf.fr

**Société AXTER**  
**Direction Développement et Applications**  
**1, rue Joseph Coste**  
**59552 COURCHELETTES**

( à l'attention de M. DROUILLY )

V/REF : Mdy/IT/02-8731  
N/REF : **OA ExT A/09/ 202** 12003

OBJET : COMPLEXES D'ETANCHEITE POUR OUVRAGES D'ART

PARIS, LE **15 JAN. 2003**

Monsieur,

Comme suite à votre demande et à notre entretien téléphonique du 14 janvier dernier, je vous confirme, par la présente, la position de la SNCF quant à l'agrément des différents complexes d'étanchéité qui vous a été délivré.

### **1 Complexe FORCE 4000 SA**

Le complexe FORCE 4000 SA peut être mis en œuvre aussi bien sur les ponts-rails que sur les ponts-routes.

Le complexe FORCE 4000 SA comprend :

- une chape FORCE 4000 SA de 4 mm d'épaisseur nominale minimale,
- une contre-chape lourde en asphalte gravillonné, du type AG3 visé dans la norme NF P 84-305, de 25 mm d'épaisseur minimale.

### **2 Complexe EXCELPONT GC**

Le complexe EXCELPONT GC peut être mis en œuvre aussi bien sur les ponts-rails que sur les ponts-routes.

Le complexe EXCELPONT GC comprend :

- une chape EXCELPONT GC de 4mm d'épaisseur nominale minimale à la bande nue,
- une contre-chape lourde en béton bitumineux (du type BBTM, de granulométrie 0/6,3 mm, visé dans la norme NF P 98-137) ou en enrobé à froid (de type ASPAROC). L'épaisseur de ces contre-chapes est de 30 mm minimum après compactage.

.../...



Cas d'ouvrages importants

J'ai pris note que vos membranes d'étanchéité FORCE 4000 SA et EXCELPONT GC peuvent être mises en œuvre par une machine automatique en utilisant des rouleaux de grande longueur.

**3 Complexe ALPAFLORE**

Le complexe ALPAFLORE est destiné à l'étanchéité de parkings, de dalles sur plots et d'ouvrages enterrés requérant une protection contre les racines.

Le complexe ALPAFLORE comprend :

- une chape ALPAFLORE TS FMP de 2,7 mm d'épaisseur nominale minimale,
- une contre-chape ALPAFLORE PY AR, adjuvantée pour lui conférer des propriétés anti-racines, de 2,8 mm d'épaisseur nominale minimale à la bande nue.

Le complexe ALPAFLORE remplace le complexe EXCELFLORE précédemment agréé. En conséquence, le complexe EXCELFLORE ne figure désormais plus sur la liste d'aptitude de la SNCF.

J'avise de ces décisions les services concernés de la SNCF.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Le responsable de l'affaire,**



**Marc JERRAM**

COPIES : IGOA ExT (M. B. PLU)  
IGOA ExT (M. J.L. MARTIN)